
Dons en dépouilles d'églises annoncés par les commissaires du conseil général de la commune de Tours, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en dépouilles d'églises annoncés par les commissaires du conseil général de la commune de Tours, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39736_t1_0440_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les commissaires du conseil général de la commune de Tours, au delà d'un premier envoi, apportent 1,530 marcs des dépouilles de la superstition, auxquels vont bientôt s'unir 4 à 500 autres marcs, et demandent des subsistances; protestant que, jusqu'à la mort, ils crieront : *Vive la République!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'agriculture pour l'objet des subsistances (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Deux envoyés de Tours offrent l'argenterie des églises de cette commune, s'élevant à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 287.
(2) *Moniteur universel* [n° 73 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 296, col. 2]. D'autre part, le *Mercur universel* [12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 191, col. 2]; le *Journal de la Montagne* [n° 19 du 12^e jour du 3^e mois de l'an II (lundi 2 décembre 1793), p. 151, col. 2] et l'*Auditeur national* [n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 5] rendent compte du don patriotique de la commune de Tours dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Une députation de républicains de Tours vient déposer dans le sein de la Convention 1,530 marcs d'argenterie provenant du culte, plus 4 à 500 marcs d'offrandes particulières. Ils annoncent que les confessionnaux des églises ont servi de guérites aux volontaires, que la principale église de Tours a été consacrée pour faire un Temple de la raison. « Mais, législateurs, nous réclamons des secours en grains. Nous devons vous le dire, notre commune a manqué de subsistances pendant plus d'une semaine. »

Renvoyé au comité d'agriculture et mention honorable.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

La commune de Tours dépose 1,530 marcs d'argenterie et en annonce 3 ou 400 que le feu détache en ce moment des matières qui leur sont étrangères.

Mention honorable.

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Une députation de la commune de Tours a déposé 1,533 marcs d'argenterie provenant de ses églises. La principale va servir de Temple de la raison; les confessionnaux seront convertis en guérites.

La députation a réclamé ensuite des secours en subsistances. Elle a protesté que jusqu'à la mort tous les citoyens de Tours crieront : *Vive la République!* mais ils demandent qu'on seconde leur zèle en leur fournissant les moyens de la défendre.

Il sera fait mention honorable de l'adresse au procès-verbal et la pétition est renvoyée à la Commission des subsistances.

2,000 marcs, et demandent des subsistances.

Sur la motion de Coupé, la Convention décrète la mention honorable de l'offrande, et le renvoi de la pétition au comité d'agriculture et de commerce.

Une députation de la section de l'Homme-Armé vient inviter la Convention nationale à assister, par une députation de plusieurs de ses membres, à la fête de l'inauguration des martyrs de la liberté, Lepeletier, Marat, Châlier et Beauvais, qu'elle célébrera tridi prochain 13 brumaire, à 10 heures du matin.

La Convention nationale décrète que cette députation sera envoyée, et nomme les membres suivants : Bouquier, Jacob Dupont, Dornier, Delaire (Deleyre), Perrin, Meaule (Meaule), Piorry, Nioche, Levasseur (de la Meurthe), Crevelier (Crevelier).

Le comité révolutionnaire de la même section annonce à la Convention qu'il a porté à la Monnaie les dépouilles du clergé de sa ci-devant paroisse, consistant en 176 marcs, tant argent que vermeil, et 1,665 livres de cuivre à l'arsenal; il offre encore, pour ses frères d'armes qui combattent les tyrans, 931 chemises, 81 paires de souliers, 141 paires de bas, 2 paires de bottes, 5 couvertures, 11 draps, 6 paires de guêtres, 2 monchoirs, 6 cols et 1 paire de brodequins, recueillis des dons faits par les citoyens de sa section; enfin, ce comité apporte 13 hochets, appelés croix de chevalier, 3 médailles d'argent, et d'autres en cuivre, toutes tachées de la face de nos ci-devant tyrans.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la demande d'admission à la barre de la députation de la section de l'Homme-Armé (2).

« Paris, ce primidi, 11 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La section de l'Homme-Armé demande à être introduite à l'Assemblée pour inviter la Convention à nommer une députation pour assister à l'inauguration des martyrs de la liberté.

» Salut et fraternité.

« Ton concitoyen,

« Mulet DAUGER, président de la section et chef de la 5^e légion, ayant affaire pour le service militaire. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 287.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 809.